



CRC Industries, Inc.

Global Headquarters: 800 Enterprise Road, Suite 101 | Horsham, PA 19044 | 215.674.4300

Manufacturing and R&D Center: 885 Louis Drive | Warminster, PA 18974 | 215.674.4300

Liste de produits

Identificateur de produit: SW-723 Mobile SmartWasher[®] Kit
Code du produit: No. 14743 (Item# 1005018)

Ce kit contient 2 produits. Fiches de données de sécurité pour les produits suivants suivre cette page de couverture:

No. 14721 (Item# 1005006) – **SW-7 OzzyJuice[®] Solution de Nettoyage de Pièces et de Frein - 5 gal**

No. 14124 (Item# 1004844) - **FL-4 OzzyMat[®] à couches multiples**

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | SW-7 OzzyJuice® Solution de Nettoyage de Pièces et de Frein - 5 gal |
| Autres moyens d'identification | |
| Code de produit | No. 14721 (Item# 1005006) |
| Usage recommandé | Solution pour systèmes de lavage de pièces SmartWasher® |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabriqués ou vendus par: | |
| Nom de la société | CRC Industries, Inc. |
| Adresse | 885 Louis Dr. Warminster, PA 18974 États-Unis |
| Téléphone | |
| Information générale | 215-674-4300 |
| Assistance technique | 800-521-3168 |
| Service à la clientèle | 800-272-4620 |
| Urgence 24 heures (CHEMTREC) | 800-424-9300 (États-Unis) |
| Site Web | smartwasher.com |

2. Identification des dangers

| | |
|--|-------------|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. |

Éléments d'étiquetage

| | |
|--|---|
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après utilisation. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| de l'eau | | 7732-18-5 | 90 - 100 |
| mélange de surfactants | | Breveté | 1 - 3 |
| Pyrophosphate de tetrapotassium | | 7320-34-5 | 1 - 3 |

L'identité chimique spécifique et le pourcentage de composition constituent un secret commercial.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. |
| Contact avec la peau | Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec les yeux | Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Traiter de manière symptomatique. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents extincteurs inappropriés | Aucun(e) connu(e). |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Aucun(e) connu(e). |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Matériel/instructions de lutte contre les incendies | Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau. Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | <p>Ce produit est miscible dans l'eau.</p> <p>Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.</p> |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|--|---|
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Aucune précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courantes. Voir la section 8 de la FDS pour des conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit. |

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants de protection en: Nitrile. Néoprène. Caoutchouc. |
| Autre | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. |
| Considérations d'hygiène générale | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|---|------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Jaune clair. |
| Odeur | Faible. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | 6.8 - 7.8 |
| Point de fusion et point de congélation | -7 °C (19.4 °F) estimation |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 100 °C (211.9 °F) estimation |
| Point d'éclair | > 110.0 °C (> 230.0 °F) |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | 0 % estimation |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | 0 % estimation |
| Tension de vapeur | 1.7 hPa estimation |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | 1.02 |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | soluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | 371 °C (699.8 °F) estimation |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Pourcentage de matières volatiles | 93.2 % estimation |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Acides forts. Agents comburants forts. Métaux. Aluminium. |
| Produits de décomposition dangereux | L'acide chlorhydrique. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de phosphore. Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. |
| Contact avec la peau | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------|---------|----------------------|
|------------|---------|----------------------|

mélange de surfactants

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

> 2000 mg/kg

Orale

DL50

Rat

> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non inscrit.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non inscrit.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33). Les contenants vides peuvent être recyclés. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Non réglementé.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit n'est pas connu comme un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substances: Quantité à rapporter

Non inscrit.

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Contient un/des composant(s) réglementé(s) en vertu de la Safe Drinking Water Act (Loi sur l'eau potable sûre).

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non inscrit.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non inscrit.

Proposition Californie 65

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements sur les composés organiques volatils (COV)

E.P.A.

Teneur en COV (40 CFR 51.100(s)) < 5 g/l

État

Produits de consommation Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

| | |
|---|--|
| Date de publication | 28-Avril-2021 |
| Date de la révision | 02-Juin-2021 |
| Préparée par | Danica Fulmer |
| Version n° | 02 |
| Autres informations | CRC # 1000417 |
| Avis de non-responsabilité | L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Industries, Inc.. |
| Informations relatives à la révision | Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Propriétés physiques et chimiques: Odeur Données toxicologiques : Données toxicologiques Données toxicologiques: Cancérogénicité Données toxicologiques: Ingestion Données écologiques: Effets écotoxicologiques Information sur la réglementation : VOC Regulations Informations sur la réglementation: Produits de consommation |

1. Identification

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit | FL-4 OzzyMat® à couches multiples |
| Autres moyens d'identification | |
| Code de produit | No. 14124 (Item# 1004844) |
| Usage recommandé | Filtre pour systèmes de lavage de pièces SmartWasher® |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabriqués ou vendus par: | |
| Nom de la société | CRC Industries, Inc. |
| Adresse | 885 Louis Dr. Warminster, PA 18974 États-Unis |
| Téléphone | |
| Information générale | 215-674-4300 |
| Assistance technique | 800-521-3168 |
| Service à la clientèle | 800-272-4620 |
| Urgence 24 heures (CHEMTREC) | 800-424-9300 (États-Unis) |
| Site Web | smartwasher.com |

2. Identification des dangers

| | |
|--|-------------|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. |

Éléments d'étiquetage

| | |
|--|--|
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après utilisation. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---|-------------------------|-----------------------------|-----|
| Dégradeur d'hydrocarbures non-dangereux mélangé à des cultures bactériennes dans une base végétale. | | | 100 |

L'identité chimique spécifique et le pourcentage de composition constituent un secret commercial.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. |
| Contact avec la peau | Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec les yeux | Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Ne pas ingérer. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Traiter de manière symptomatique. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant. |
| Agents extincteurs inappropriés | Non déterminé(e). |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Aucun(e) connu(e). |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |
| Matériel/instructions de lutte contre les incendies | Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Protéger du rayonnement solaire. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Ne pas ranger à une température inférieure à 32 °F/0 °C. Ne pas ranger à une température supérieure à 105 °F/41 °C. Le contact avec l'eau doit être évité jusqu'à ce que le filtre soit installé. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|---|---|
| Limites d'exposition professionnelle | Ce mélange ne contient aucun ingrédient avec une PEL, une TLV ou une limite d'exposition recommandée. |
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Aucune précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courantes. Voir la section 8 de la FDS pour des conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit. |

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection du visage/des yeux | Lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants de protection en: Nitrile. Néoprène. Caoutchouc. |
| Autre | Habituellement non requis. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. |
| Dangers thermiques | Sans objet. |
| Considérations d'hygiène générale | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|----------------------|---------------------------------------|
| État physique | Solide. |
| Forme | Filtre solide avec poudre granulaire. |
| Couleur | Beige à brun. |

Odeur

Sans odeur.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair

Aucune.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur

Non disponible.

Densité de vapeur

Non disponible.

Densité relative

0.5 - 0.7

Solubilité

Solubilité (eau) Formes brouillées.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation

Non disponible.

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité

Non disponible.

Pourcentage de matières volatiles

Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

| | |
|--|--|
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Exposition à l'humidité. Ne pas mouiller jusqu'à ce que vous êtes prêt(e) à utiliser l'appareil. |
| Matériaux incompatibles | Le contact avec l'eau doit être évité jusqu'à ce que le filtre soit installé. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec la peau | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Ne pas goûter ni avaler. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Non classé. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. |
| Cancérogénicité | Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | |
| Non inscrit. | |
| Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053) | |
| Non inscrit. | |
| États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes | |
| Non inscrit. | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. |
| Danger par aspiration | Pas un danger par aspiration. |
| Autres informations | Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé humaine. |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. |
| Persistence et dégradation | Biodégradable. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33). S'il y a un risque que des déchets dangereux pénètrent dans le système de nettoyage de pièces (par exemple, liquides toxiques ou métaux lourds), les caractéristiques dangereuses du filtre doit être testées avant l'élimination. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Non réglementé. |
| Emballages contaminés | Sans objet. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|-------------|--|
| DOT | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IATA | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| IMDG | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |

15. Informations sur la réglementation

| | |
|---|--|
| Réglementations Fédérales des Etats-Unis | Ce produit n'est pas connu comme un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200. |
|---|--|

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substances: Quantité à rapporter

Non inscrit.

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non inscrit.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non inscrit.

Proposition Californie 65

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements sur les composés organiques volatils (COV)

E.P.A.

Teneur en COV (40 CFR 51.100(s)) 0 %

Produits de consommation (40 CFR 59, sous-partie C) Pas réglementé

État

Produits de consommation Ce produit n'est pas réglementé

Teneur en COV (CA) 0 %

Teneur en COV (OTC) 0 %

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Non |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Non |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Non |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

| | |
|---------------------|---------------|
| Date de publication | 18-Juin-2021 |
| Préparée par | Danica Fulmer |
| Version n° | 01 |

Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de ChemFree Corporation ou l'exactitude des sources mises à la disposition de ChemFree. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou ChemFree Corporation.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Mesures à prendre en cas d'incendie: Matériel/instructions de lutte contre les incendies
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Manutention et stockage: Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités
Données toxicologiques: Cancérogénicité
Données toxicologiques: Inhalation
Données toxicologiques: Contact avec la peau
Informations sur la réglementation: Proposition Californie 65
Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision: Autres informations